

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC121

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Rédiger ainsi l'alinéa 25 : «- réinvestir dans les moyens humains de façon quantitative (avec une meilleure répartition de ces moyens), mais surtout qualitative, grâce notamment à des efforts en faveur de la formation initiale et continue ainsi que de la revalorisation du métier ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plupart des experts, notamment ceux qui font des comparaisons internationales, estiment qu'il n'y a pas de corrélation entre augmentation des moyens et amélioration d'un système éducatif. L'enjeu est de faire mieux à moyens constants. Cela passe par une meilleure répartition des moyens et par le choix d'une revalorisation des conditions de travail des enseignants, qui permettra de rendre plus attractif le métier d'enseignant.